

Recensement agricole 2020

Une agriculture toujours portée par les grandes cultures

Les grandes cultures confortent leur prédominance économique malgré un retrait des surfaces en céréales. La diminution du nombre d'exploitations touche l'ensemble des spécialisations et plus particulièrement les productions animales. L'élevage herbivore conserve toutefois sa 2^{ème} place dans l'économie agricole du département.

Une orientation grandes cultures dominante et en évolution

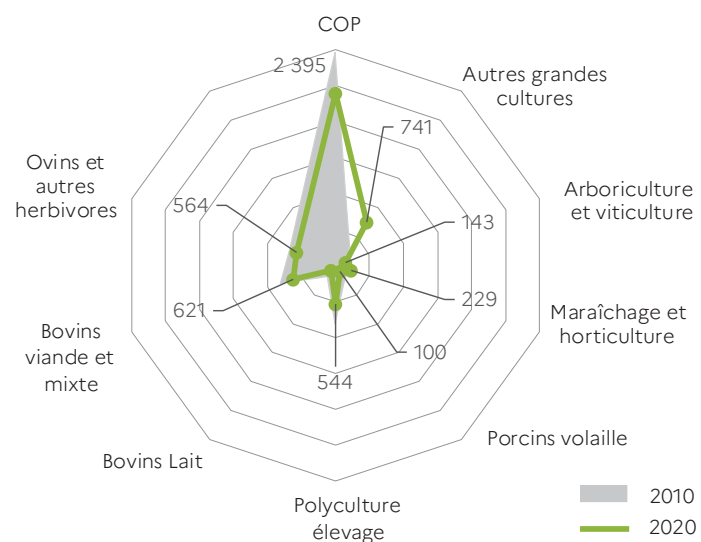
La Haute-Garonne compte 5 570 exploitations en 2020, en baisse de 13 % depuis 2010.

Les grandes cultures consolident leur position dominante. Elles représentent 56 % des exploitations spécialisées du département bien que leur effectif recule de 5 % (figure 1). L'élevage se maintient comme 2^{ème} activité agricole, soit 25 % des exploitations, en baisse de 29 %. Respectivement en troisième et quatrième position, la polyculture élevage (10 %) chute de 33 % tandis que les cultures spécialisées (7 %) progressent de 6 %. Les structures d'exploitation s'agrandissent dans l'ensemble, en surface et cheptel, autant en élevage qu'en grandes cultures.

Figure 1

Un nombre d'exploitations en baisse hormis dans la catégorie « autres grandes cultures »

Évolution du nombre d'exploitations



Champ : Haute-Garonne, hors structures gérant des pacages collectifs

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020



Deux profils caractérisés d'exploitations en grandes cultures

En grandes cultures, deux types d'exploitations spécialisées se distinguent par leur profil et leur évolution. Les 3/4 des exploitations sont centrées sur la production de céréales oléo-protéagineux (COP), soit 2 400 exploitations représentant 43 % du total départemental (- 3 points en 10 ans). Elles connaissent une baisse d'effectif de 19 %, plus marquée dans les exploitations ayant une surface agricole utile (SAU) inférieure à 80 ha. En revanche, le nombre d'exploitations de plus de 100 ha progresse de 12 %. La SAU totale des exploitations spécialisées en COP reste stable ; elle représente 60 % de la SAU départementale et 84 % de la surface en grandes cultures. La SAU moyenne de ces exploitations gagne 24 % en dix ans atteignant 83 ha en 2020.

Les autres exploitations classées en combinaison de grandes cultures produisent en général de l'herbe pour la vente, plus des céréales pour 14 % d'entre elles. Leur nombre a fortement progressé. Elles représentent 22 % de l'ensemble des exploitations en grandes cultures (+ 14 points). Ce sont essentiellement de petites structures (75 % ont moins de 20 ha) dont la SAU moyenne affiche une progression modérée de 3 ha depuis 2010.

Un millier d'exploitations supplémentaires cultivent également des COP pour la vente ou l'alimentation animale. Elles sont réparties dans l'ensemble des spécialisations et plus particulièrement en élevage.

L'élevage perd moins de cheptel que d'exploitations

Avec 500 exploitations de moins sur la décennie, le nombre de structures agricoles spécialisées en élevage est en recul de 27 % et les UGB de 20 %.

L'élevage est pour moitié constitué d'exploitations spécialisées en bovin dont la baisse des effectifs est la plus élevée en élevage herbivore (-28 %).

75 % des exploitations spécialisées en bovin sont orientées vers la production

de viande. Le cheptel baisse moins fortement (- 19 %) ainsi que les surfaces (- 8 %), d'où une concentration des structures d'exploitation (+ 14 ha de SAU et + 10 UGB).

Les exploitations laitières sont fortement impactées par la baisse des effectifs (- 49 % d'exploitations) avec un cheptel moyen en légère progression. En revanche, les exploitations mixtes combinant lait et viande sont plus nombreuses sur des structures plus petites.

La spécialisation ovine se maintient davantage (-10 % d'exploitations) ; la part des exploitations sur l'ensemble de l'élevage évolue de 14 % à 18 %. Le cheptel moyen progresse et plus encore la SAU.

Il existe aussi un maillage de petites exploitations équine représentant 17% des exploitations d'élevage pour 8 % de la SAU, dont les effectifs baissent comme l'élevage dans son ensemble.

La présence des granivores s'amenuise avec une perte de plus d'une exploitation spécialisée sur deux.

La polyculture élevage, diffuse sur l'ensemble du territoire agricole, perd un tiers de son effectif alors qu'elle représentait 13 % des exploitations en 2010.

L'agriculture selon les territoires

La principale zone de grandes cultures s'étend sur une grande moitié nord (PRA Coteaux du Gers, les Vallées et le Lauragais). Elle concentre 57 % des exploitations et 61 % de la SAU. La zone des Coteaux du Gers se maintient le mieux (-7 %) en conservant son tissu de petites exploitations.

Le territoire du centre ouest (PRA Coteaux de Gascogne et La Rivière) compte 28 % des exploitations du département pour ¼ de la SAU. Il s'équilibre entre exploitations spécialisées en productions végétales et animales alors que l'élevage était majoritaire en 2010. Il concentre toutefois le plus grand nombre d'exploitations spécialisées en élevage tout en enregistrant la plus forte baisse, essentiellement en spécialisation bovin viande (- 34 %). En revanche, la part en

Évolution des surfaces en céréales et oléo-protéagineux

La surface départementale en COP atteint 204 200 ha, répartie entre céréales (61 %), oléagineux (36 %) et protéagineux (3 %). Elle diminue de 7 % en 10 ans portée par la baisse de surface en céréales (-11 %). On note toutefois des variations importantes selon les cultures.

Le blé dur, principale céréale en 2010 (plus de 4 ha sur 10), chute de 29 100 ha sur les 60 000 ha présents en 2010. Le blé tendre, tout en réduisant sa sole de 6 %, devient majoritaire parmi les céréales. Le maïs gagne un tiers de surface et égale quasiment la surface en blé dur.

Ainsi, la répartition des surfaces en blé dur, blé tendre et maïs grain tend à converger en 2020, de 24 % pour le maïs à 30 % pour le blé tendre. La part des surfaces en orge s'accroît de 6 % à 11 % ainsi que celle du sorgho de 4 % à 6 %.

Les oléagineux progressent légèrement dans l'ensemble. Le tournesol qui concentrait les ¾ des surfaces en 2010 perd 9 points tout en restant la culture dominante. Le colza régresse en surface (- 12 %) alors que celle en soja explose (+ 8 450 ha) et compte désormais pour 18 % des surfaces oléagineuses (+ 11 points).

Enfin les protéagineux, bien que cultures minoritaires, gagnent 21 % de surface grâce à la poussée des légumes secs.

Le maïs, principale culture irriguée, voit sa surface irriguée diminuer de 11 % en 10 ans. Ainsi, seulement 5,6 ha de maïs sur 10 sont irrigués en 2020 (- 2,9 ha). Les surfaces irriguées en blé tendre et blé dur, bien que progressant fortement, demeurent faibles.

En soja, la forte progression des surfaces s'accompagne d'une hausse moins élevée de la surface irriguée. Au final, 75 % des surfaces en soja étaient irriguées en 2010, 41 % en 2020.

cheptel se maintient à 52 % du total des UGB du département.

Au centre est, le Volvestre (10 % de la SAU) répartit ses exploitations spécialisées entre grandes cultures pour moitié et élevage à 30 %.

Au sud, la zone de montagne (Pyrénées Centrales) contient une faible part des exploitations du département (6 %). À forte dominante élevage, son effectif d'exploitations accuse la plus forte baisse (-24 %), particulièrement des petites structures. Elle pèse toutefois 21 % de l'effectif des exploitations d'élevage du département ainsi que du cheptel.

Le potentiel de production baisse plus que le nombre d'exploitations

En 10 ans, la production brute standard (PBS) départementale diminue de 16 % traduisant un potentiel de production en baisse. Tous les secteurs d'activité agricoles sont concernés à plus ou moins forte échelle, hormis celui des bovins mixtes et de l'orientation « autres grandes cultures » (figure 2).

L'évolution de la PBS est le reflet de plusieurs effets conjugués, notamment en lien avec l'évolution du nombre d'exploitations et leur taille, en surface et cheptel.

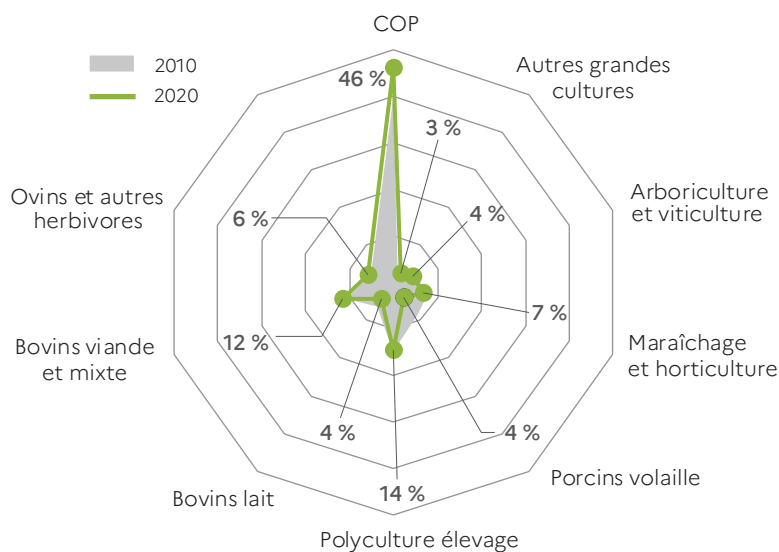
En Haute-Garonne, les exploitations spécialisées en COP représentent 46 % de la PBS agricole départementale, en hausse depuis 2010 (+ 7 points) malgré une faible baisse en valeur. La PBS moyenne par exploitation progresse de 19 %.

L'élevage herbivore se maintient comme 2ème activité agricole, soit 22 % de la PBS du département alors qu'il perd 18 % en valeur. La polyculture élevage arrive en troisième position (14 % de la PBS totale). Les autres spécialisations représentent moins de 10 % de la PBS départementale.

La PBS en production laitière bovine chute de 42 % et en polyculture élevage de 19 %.

En bovin viande, la croissance de la PBS moyenne limite la perte totale à 18 %.

Figure 2
Part de PBS par groupe de production, progression en COP
Évolution de la part de PBS



Champ : Haute-Garonne, hors structures gérant des pacages collectifs
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

En ovins et autres herbivores, la valeur de PBS se maintient quasiment.

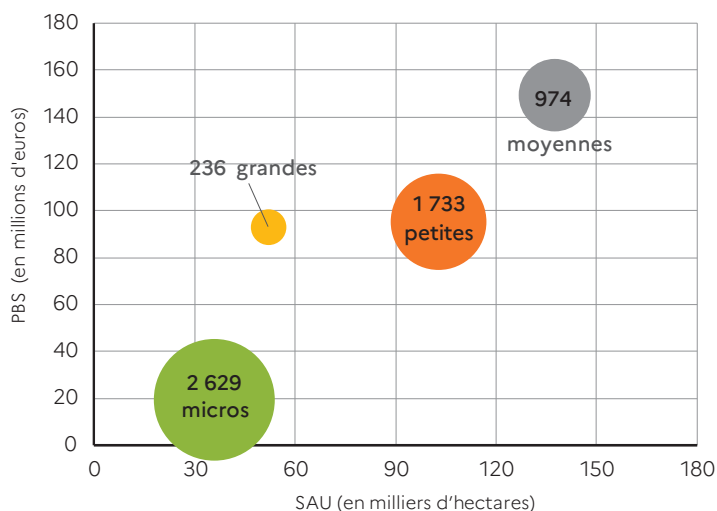
Les exploitations en maraichage et horticulture, plus nombreuses sur des plus petites structures, ont une PBS en 2020 inférieure de 27 % à celle de 2010.

Malgré un nombre stable d'exploitations spécialisées, l'arboriculture montre une baisse de PBS (- 53 %) et de surfaces (- 27 %). En vigne, 90 exploitations (- 6 %) gagnent en surface (+ 8 %) ; la PBS en 2020 est inférieure de 10 % à celle de 2010.

Micros et petites exploitations : plus de 3 exploitations sur 4

Les micros exploitations représentent 47 % du total de l'effectif départemental pour une part de SAU et de PBS faible, respectivement 11 % et 5 % (figure 3). Malgré un recul de 28 % des exploitations spécialisées les plus représentées (COP), la forte progression des « autres grandes cultures » induit une baisse globale très modérée de l'effectif des micros.

Figure 3
Un potentiel économique porté par les exploitations de taille moyenne
Nombre d'exploitations selon la taille économique



Champ : Haute-Garonne, hors structures gérant des pacages collectifs
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Les petites exploitations, 31 % de l'effectif total pour 31 % de la SAU, affichent une part de PBS de 27 %. Elles perdent le plus d'effectif en 10 ans (- 24 %). L'élevage herbivore y est particulièrement représenté ainsi que la polyculture élevage.

Les exploitations de taille moyenne (17 % des exploitations) contribuent à 42 % de la PBS et disposent de 42 % des surfaces du département. Leur profil technico économique se superpose assez bien à celui de l'ensemble des exploitations malgré une moindre représentation de l'activité ovine et une part plus élevée de la polyculture élevage. Elles perdent 6 % de l'effectif. Les structures d'exploitation (surface et cheptel), assez homogènes, ont progressé modérément atteignant 143 ha de SAU et 97 UGB en moyenne.

Enfin les grandes exploitations (seulement 4 % de l'effectif) dégagent un potentiel économique de plus d'un quart du total pour 16 % de la SAU. Leur nombre baisse toutefois de 4 %. La SAU moyenne atteint 220 ha (+ 42 ha en 10 ans).

La part de PBS est plus élevée que la part de surface exploitée car les exploitations granivores, cultures spécialisées et bovins lait, moins consommatrices de surface, y sont plus fortement représentées. Les exploitations en polyculture élevage sont également plus nombreuses.

En effectif, les COP sont l'orientation agricole la plus représentée (34 %, soit 80 exploitations).

Peu de grandes exploitations sont spécialisées en élevage herbivore viande.

Une progression modérée des formes sociétaires

En 2020, la forme individuelle concerne plus de 7 exploitations sur 10 malgré un effectif en baisse de 21 %. Cette forte présence des exploitations individuelles est en lien avec le nombre de petites structures d'exploitation.

La plus nette augmentation concerne les « autres sociétés » (SCEA, SARL, SA) qui représentent 11 % des exploitations

(+ 5 points), quasiment autant que les EARL. La part des GAEC se maintient à 5 % de l'ensemble.

La forme juridique est liée à la taille économique des exploitations : 8 % des micros sont en société et 91 % des grandes, en majorité hors EARL.

Les exploitations moyennes se répartissent entre forme individuelle, EARL et autres formes sociétaires.

Des actifs agricoles centrés sur les chefs d'exploitation et coexploitants

Le volume de travail en équivalent temps plein (ETP) consacré à l'activité agricole baisse de 15 %, plus que le nombre d'exploitations (figure 4).

Les actifs agricoles comptent 7,6 ETP chefs d'exploitation ou coexploitants sur 10. Le reste des volumes se partage entre emploi salarié non familial dont la part progresse nettement (+ 17 points), et main d'œuvre familiale qui perd la moitié de son effectif.

L'emploi salarié (non familial) permanent augmente sur la période, en volume (+ 15 % d'ETP) et en nombre de exploitations y ayant recours, portant le nombre d'ETP moyen de 1,5 à 1,6.

L'emploi occasionnel accuse une baisse de 28 %. Le nombre d'exploitations

concernées diminuant plus fortement que le volume d'ETP, le nombre moyen évolue de 0,3 à 0,4 ETP.

Les chefs d'exploitation qui consacrent un temps complet à l'activité agricole sont majoritaires (52 %) et en hausse (+ 3 points), avec des nuances fortes selon la taille économique des exploitations. Le temps complet concerne 93 % des grandes exploitations, 87 % des moyennes, 65 % des petites et 26 % des micros.

Parmi les chefs d'exploitations, la part des femmes est de 27 % en 2020 (-1 point).

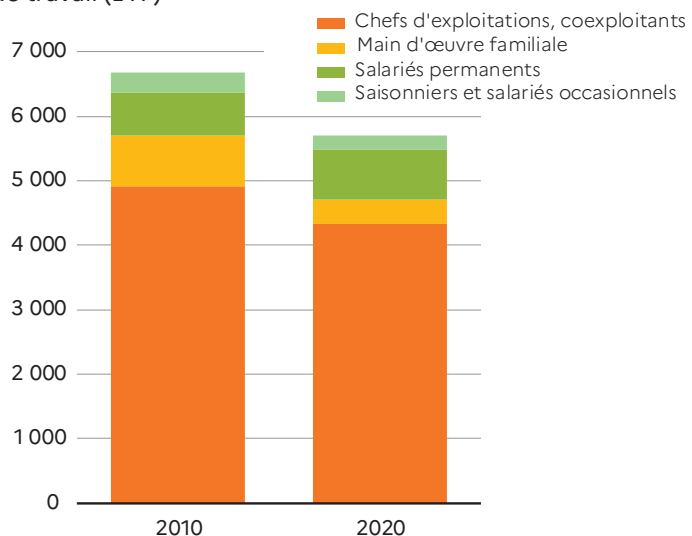
La population des chefs d'exploitation se montre vieillissante (51 % ont plus de 55 ans, +7 points par rapport à 2010). Par ailleurs, la tranche des moins de 40 ans progresse d'un point pour atteindre 17 %.

L'installation hors cadre familial est conforme à la moyenne régionale (25 %) avec une importance plus grande chez les moins de 40 ans (36 %).

La formation initiale des chefs d'exploitation

Le niveau de scolarisation des chefs d'exploitation progresse autant en enseignement général qu'en enseignement agricole : 54 % ont une formation agricole en 2020

Figure 4
Haute-Garonne : main d'œuvre familiale en baisse et renforcement du salariat permanent
Volume de travail (ETP)



Champ : Haute-Garonne, hors structures gérant des pacages collectifs
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

(+ 10 points). L'évolution se manifeste principalement à partir du BAC ou BAC pro : 16 % détenaient au moins un BAC ou BAC pro agricole en 2010, ils sont 27 % en 2020. Les études supérieures (BTS minima) concernent 13 % de la population des chefs d'exploitations (+5 points), 28 % des moins de 40 ans (+9 points).

En 2020, le taux de diplômés en études supérieures est plus élevé chez les chefs d'exploitation installés hors cadre familial que dans le cadre familial (respectivement 34 % et 25 %).

L'agriculture biologique se développe

L'agriculture biologique (AB), faiblement implantée en 2010, s'est fortement développée sur la décennie. La part d'exploitations adoptant un mode de production biologique (certifiées ou en conversion) atteint 14 % en 2020 contre 3 % en 2010.

Les exploitations centrées sur les cultures spécialisées (maraîchage et fruits) se tournent davantage vers un mode de production biologique mais représentent un faible effectif d'exploitations.

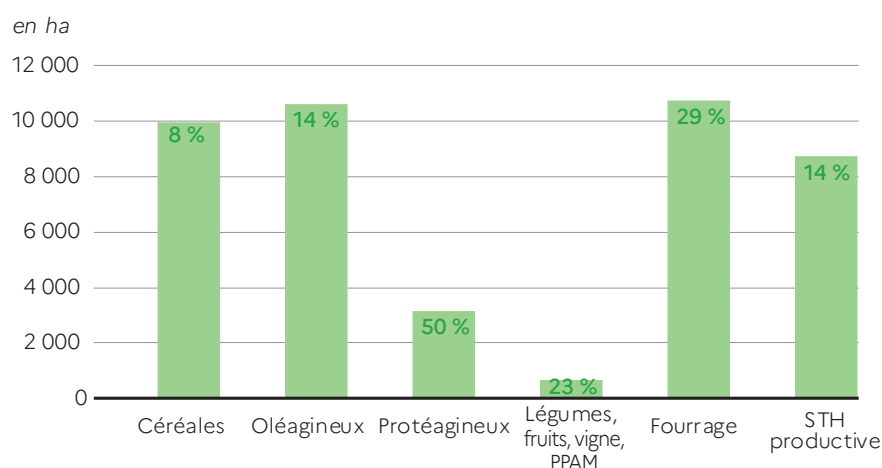
Les exploitations spécialisées en grandes cultures sont les plus nombreuses ; 13 % sont engagées dans un mode de production biologique et 9 % intégralement. La 2^{ème} spécialisation agricole en nombre d'exploitations est la polyculture élevage ; 22 % sont concernées et 15 % en bio intégral.

En 2020, la surface en agriculture biologique (44 770 ha) représente 14 % de la SAU départementale. Le fourrage, les oléagineux et les céréales sont les principales cultures bio (figure 5). La part de surface en AB est la plus faible en céréales (8 %) et la plus forte en protéagineux (1 ha cultivé sur 2). En COP, la proportion de surface en AB est globalement de 12 %.

Plus les exploitations sont grandes, plus la part des surfaces en AB est modérée (18 % pour les micros et petites à 7 % pour les grandes).

Figure 5

Une orientation vers l'agriculture biologique diverse selon les productions
Surfaces en agriculture biologique (AB) selon les cultures, part de la culture en AB



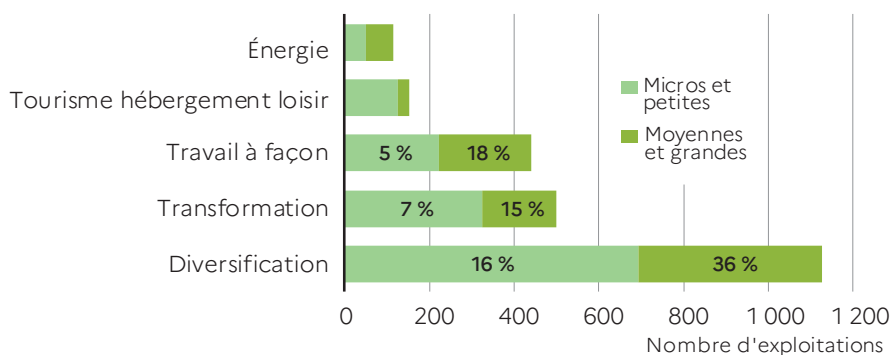
Champ : Haute-Garonne, hors structures gérant des pacages collectifs

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Figure 6

Une exploitation sur cinq diversifie son activité agricole

Diversification selon la taille économique des exploitations - Effectif et part des exploitations diversifiant



Note de lecture : le graphique renseigne sur le nombre d'exploitations diversifiant et la part des exploitations diversifiant selon la taille économique. En 2020, 1 126 exploitations ont une activité de diversification dont 693 « micros et petites » et 433 « moyennes et grandes ». 16 % des « micros et petites » pratiquent la diversification et 36 % des « moyennes et grandes ».

Champ : Haute-Garonne, hors structures gérant des pacages collectifs

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Une agriculture modérément tournée vers la diversification et les circuits courts¹

En Haute-Garonne, 20 % des exploitations diversifient leur activité en transformant leur production, en pratiquant le travail à façon ou en développant une ou plusieurs activités complémentaires comme la production d'énergie ou une

activité touristique, d'hébergement, de restauration. Très peu combinent plusieurs activités. Elles sont en moyenne 25 % en Occitanie.

En volume, les deux grands domaines de diversification sont la transformation et le travail à façon, respectivement 500 et 440 des exploitations (figure 6), soit 9 % et 8 % de l'effectif départemental.

¹ Les circuits courts sont les circuits de vente directe au consommateur final (dont la vente à la ferme), ou avec un seul intermédiaire entre l'exploitation agricole et le consommateur final. La vente avec un seul intermédiaire concerne par exemple la vente à un commerçant détaillant, aux GMS, à la restauration privée ou collective.

Le travail à façon est centré sur les exploitations spécialisées en grandes cultures, pratiqué par plus de 10 % d'entre elles.

Les activités touristiques et d'hébergement se répartissent sur l'ensemble du département, plus particulièrement au sein d'exploitations spécialisées herbivores ayant des chevaux et d'exploitations produisant des grandes cultures.

La production d'énergie (solaire sur toiture) a lieu principalement dans les exploitations détenant des surfaces importantes de bâtiments d'exploitation, principalement en grandes cultures et élevage herbivore.

La diversification concerne une part plus importante des exploitations moyennes et grandes (hormis tourisme, hébergement loisir, et sylviculture bois).

500 exploitations pratiquent la transformation à la ferme de tout ou partie de leur production (tableau 1). Les principaux produits transformés sont les viandes, soit plus de la moitié de l'activité de transformation. Le taux des exploitations qui transforment est plus élevé en polyculture élevage (19 %) qu'en élevage herbivore (12 %).

Les autres produits sont essentiellement les fruits, pour moitié transformés par des exploitations non spécialisées, puis les COP, le raisin et le lait (à 50 % par des exploitations spécialisées caprines).

Dans le cas le plus courant, l'exploitation transforme un seul produit (hormis en légumes).

37 % des exploitations qui transforment adoptent un mode de production biologique, notamment en COP, fruits et légumes.

91 % des produits sont transformés par des exploitations commercialisant en

Tableau 1

La transformation, souvent associée à une commercialisation en circuits courts

	Nombre d'ateliers	Monoproduit	Circuits courts	Bio
Viande	288	78 %	93 %	30 %
<i>Dont transformation</i>	228	75 %	92 %	33 %
<i>Dont découpe</i>	104	53 %	97 %	24 %
Lait	41	63 %	100 %	44 %
Vin	49	63 %	73 %	69 %
Fruits	53	64 %	83 %	47 %
Légumes	21	38 %	76 %	67 %
Miel	45	93 %	67 %	31 %
Cop	24	83 %	96 %	21 %
Ensemble en ayant	500	81 %	91 %	37 %

Source : Agreste - Recensements agricoles 2020

circuits courts, quasi intégralement en vente directe.

La vente en circuits courts est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur soit par l'intermédiaire d'un seul opérateur.

Le département compte 21 % d'exploitations écoulant des produits agricoles en circuits courts (+9 points depuis 2010). La vente directe (hors vin) qui concerne 18 % des exploitations (+27 points) est le principal mode de commercialisation en circuits courts. Elle se pratique de manière homogène indépendamment de la taille économique des exploitations.

Des produits non transformés font aussi l'objet d'une commercialisation en circuits courts par 12 % des exploitations du département. Il s'agit en premier lieu des légumes et des productions animales.

Le devenir des exploitations plus incertain pour les très petites structures

La question du devenir de l'exploitation se pose pour les exploitants de plus de 60 ans, qu'ils soient en structure

individuelle ou en société, soit 37 % des exploitations du département.

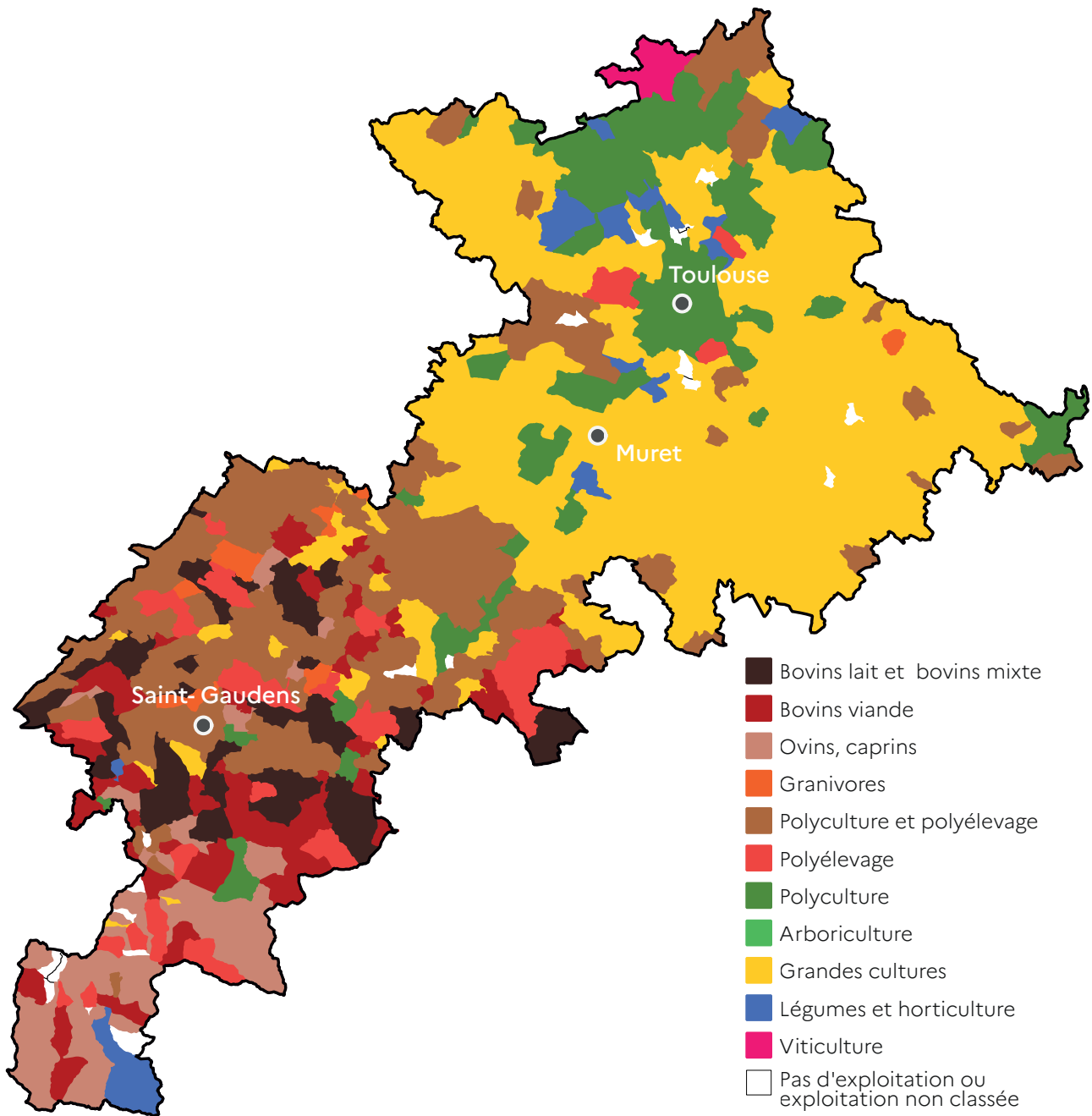
Pour 74 % d'entre elles, le départ du chef d'exploitation n'est pas encore envisagé ou le devenir non déterminé ; 20 % prévoient une transmission et 5 %, la disparition de l'exploitation avec reprise des terres par d'autres structures. La perte de l'usage agricole des terres concernerait une faible minorité, soit 2 %.

Les micro exploitations sont davantage concernées (50 %) que les autres dimensions économiques (20 à 25 %) compte tenu de l'âge des exploitants. Elles associent un faible taux de reprise et le taux de disparition le plus élevé.

Les grandes exploitations semblent mieux se maintenir pour plusieurs motifs conjugués : disparition peu envisagée et reprise prévue pour 39 % d'entre elles, essentiellement en transmission familiale, sachant que l'incertitude sur l'avenir de l'exploitation concerne moins d'une exploitation sur cinq. Le statut juridique de ces exploitations, plus souvent sous forme sociétaire, principalement en GAEC (41 %), semble faciliter le maintien de l'exploitation ou sa reprise.

Carte 1

Orientations technico-économiques principales des communes de Haute-Garonne en 2020



Sources : ©IGN BDCARTO© IGN ROUTES 500 ®Données Agreste Recensement agricole 2020® Protocole IGN/MAAF 2011

Encadré Source / Définitions

Réalisé tous les 10 ans, le recensement agricole permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des exploitations agricoles, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

Les structures gérant des pacages collectifs ne sont pas comprises dans le champ de la présente étude.

La production brute standard (PBS)

La PBS, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations.

Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques : « micro » (moins de 25 000 euros de PBS), « petite » (entre 25 000 et 100 000 euros), « moyenne » (entre 100 000 et 250 000 euros) et « grande » (plus de 250 000 euros)

La contribution de chaque culture et cheptel à la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS est généré par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015- 2019.

Un équivalent temps plein (ETP)

Un ETP correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière.

L'unité de gros bétail (UGB)

L'UGB est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. A chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA) et compare les animaux selon leur consommation totale (herbe, fourrage et concentrés). Par exemple, une vache laitière a un coefficient de 1,45 alors qu'une poule pondeuse a un coefficient de 0,014.

La surface agricole utilisée (SAU) dans le recensement de l'agriculture

En 2020, la SAU est établie à partir des données des déclarations PAC en lieu et place de la déclaration de l'agriculteur pour 51 000 exploitations, soit 80 % des exploitations régionales du champ du recensement. Pour les autres exploitations (13 400), les surfaces ont été déclarées directement par l'agriculteur. En 2010, la SAU s'appuyait sur les seules déclarations des agriculteurs, aidés de leur déclaration PAC. Les divergences de nomenclature entre la PAC et le recensement sont particulièrement marquées pour les prairies, les légumineuses fourragères et les fruits et rendent critiques les comparaisons de ces surfaces entre 2010 et 2020. Par ailleurs, les déclarations relatives aux surfaces en herbe peu productives, intégrées dans les surfaces déclarées à la PAC en 2020, ont été moins souvent déclarées en 2010. Il s'agit notamment des landes et des bois pâturés.

Les comparaisons entre les deux recensements sont possibles pour les cultures hors surfaces en herbe et pour les cultures permanentes. En revanche, l'évolution des surfaces en herbe n'est pas interprétable. Du fait de l'importance des surfaces en herbe en Occitanie, les SAU de 2010 et de 2020 ne sont pas comparables.

Principales données - fiche départementale de Haute-Garonne

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/fiches-des-principales-donnees-departementales-et-regionale-a6674.html>

En savoir plus : consultez le site Agreste.